

36^{ÈMES} FOULÉES MONTVILLAISES



Courses sur route

5 | 10 | 15 KM

Marche nordique

8 KM

Courses enfants

DE 0.8 À 3.2 KM

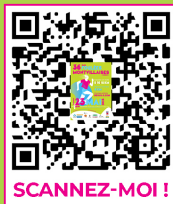
VENDREDI

23 MAI 2025

19H

INSCRIPTIONS : <https://in.njuko.com/foulees-montvillaises-2025>

UNE ORGANISATION VILLE DE MONTVILLE EN PARTENARIAT AVEC



SCANNEZ-MOI !



RÈGLEMENT

FOULÉES MONTVILLAISES 2025

5, 10, 15 KM ET 8 KM MARCHE NORDIQUE

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est programmée vendredi 23 mai 2025. Son organisateur est la Commune de Montville. Elle est réservée aux seuls coureurs ou marcheurs. Les animaux et les poussettes (même de jogging) ne sont pas admis. Les seuls engins à roue(s) qui pourraient être expressément autorisés seront ceux de l'organisation et les joëlettes pour personnes en situation de handicap après inscription dûment validée. Le départ des joëlettes s'effectuera obligatoirement en fin de peloton. La participation à l'épreuve de marche nordique est soumise à l'usage de bâtons.

1 - Participants

Les épreuves adultes sont ouvertes à toutes les personnes, licenciées ou non, néés avant le 31 décembre 2009 (minimum catégorie cadet) excepté le 5 km, ouvert aux personnes nées avant le 31 décembre 2011.

2 - Documents obligatoires

La présentation de l'un des documents suivants est une **condition obligatoire**.

- Licence sportive Fédération Française d'Athlétisme compétition ou loisir running.
- PPS, Parcours de prévention santé, valide à la date de l'évènement, disponible sur <https://pps.athle.fr/>.

Le document en possession du participant est à joindre, sans faute, lors de l'inscription et en conditionne la validité.

Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

3 - Inscription en ligne

L'inscription à la course s'effectue exclusivement en ligne sur le site du prestataire <https://in.njuko.com/foulees-montvillaises-2025>. La date limite est fixée au jeudi 22 mai 2025 à 20 heures. Les coureurs devront saisir leur inscription en ligne et joindre les documents demandés. Lors de l'inscription des coureurs mineurs, une autorisation parentale devra être remplie en ligne. Les coureurs devront s'acquitter en ligne du droit d'inscription en vigueur fixé par le Conseil municipal à 8 € pour le 5 km, 12 € pour le 10 km, 15 € pour le 15 km et 10 € pour le 8 km marche nordique, majoré des frais de gestion.

4 - Dossards

Les dossards seront mis à disposition des concurrents le jour de la manifestation entre 17 h et 18 h 45 précises à l'espace Jean-Loup Chrétien de Montville. Les concurrents doivent se munir d'épingles.

5 - Départ et arrivée

Le départ des 5, 10 et 15 km s'effectuera devant la mairie à 19 h. Le départ du 8 km marche nordique sera donné devant la mairie à 19h10. Toutes les arrivées s'effectueront devant la Mairie.

6 - Parcours

Pour la course pédestre, il s'agit d'un parcours en boucle d'une distance de 5 km. Trois distances sont prévues : 5 km, 10 km, 15 km. Pour la marche nordique, il s'agit d'un parcours de 8 km. Un ravitaillement sera implanté sur le parcours (secteur Cardonville) et un autre après l'arrivée.

7 - Assurances

A l'occasion de cette course, l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

8 - Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif prévisionnel de secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (Sdis 76) et de gendarmerie seront avertis de l'évènement.

9 - Douches

Des douches seront mises à disposition des participants dès leur arrivée, à l'espace Jean-Loup Chrétien.

10 - Récompenses

Les résultats et les récompenses seront donnés devant la mairie. Pour la course pédestre (5, 10 et 15km) et la marche nordique, les récompenses seront attribuées personnellement et exclusivement le soir de la course aux trois premiers arrivants (pour les hommes et les femmes) du scratch. Une récompense sera remise au doyen et à la doyenne de la compétition. Dans le cas où le doyen ou la doyenne serait récompensé au titre du scratch, la récompense sera attribuée au coureur suivant le plus âgé.

11 - Résultats

Les résultats seront affichés devant la mairie après la remise des récompenses et publiés sur www.mpse.fr, www.cb2000.fr et www.montville.fr au plus tard 48 heures après la course. Ils seront également accessibles depuis la page Facebook Montville ma ville.

12 - Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet pourra entraîner la mise hors-course du concurrent fautif.

13 - Cnil

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, ils peuvent être amenés à recevoir des communications concernant la course. S'ils ne le souhaitent pas, il leur suffit d'écrire à la mairie de Montville (21 place du Général Leclerc - 76710 Montville) en indiquant leurs nom, prénom, adresse et numéro de dossier.

14 - Droit à l'image

Les concurrents ou leurs parents, tuteurs ou représentants légaux s'agissant des mineurs, autorisent expressément l'organisateur des Foulees montvillaises ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulees Montvillaises, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et sur le site www.cb2000.fr, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

15 - Acceptation du présent règlement

Les concurrents acceptent sans réserve le présent règlement. Les parents, tuteurs ou représentants légaux des concurrents mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve.